



2025



**CENTRE D'HÉBERGEMENT
ET DE RÉINSERTION SOCIALE
VAL-DE-MARNE**

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT

Nous croyons en l'Homme, en sa capacité à réagir, à se prendre en main lorsqu'il est meurtri, rejeté, en situation de précarité ou d'exclusion.

En nous appuyant sur la volonté et les aptitudes des personnes que nous accueillons, nous voulons les aider à se reconstruire, à se réinsérer dans la société pour autant qu'elles en ressentent le besoin, à se rétablir sur les plans personnel, familial, professionnel, moral et spirituel. Dans le respect de la personne humaine, nous voulons mettre en œuvre, pour le temps nécessaire à chacun, des actions conjuguant professionnalisme et chaleur humaine.

La vocation de L'Îlot est l'accueil et la réinsertion des personnes rejetées de la société et en grande détresse. Nous portons une attention particulière à celles qui font ou ont fait l'objet d'une peine de justice, parmi lesquelles les sortants de prison ou les personnes bénéficiant d'un aménagement de peine, et qui sont bien souvent tenues à l'écart des grands élans de compassion et de générosité.

Ne pouvant satisfaire l'ensemble des besoins et offrir la totalité des services, L'Îlot se concentre sur l'hébergement et l'accompagnement des personnes dans leur démarche personnelle et volontaire visant à retrouver un statut de citoyen et de membre du corps social, notamment par l'accès au logement et à l'emploi.

L'accompagnement inclut des actions d'insertion par l'activité économique. L'association complète ses services en s'appuyant sur les partenaires extérieurs nécessaires à la prise en compte globale des attentes des personnes accueillies.

TABLE DES MATIÈRES

PROJET ASSOCIATIF DE L'ÎLOT	2
QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	4
L'ÉTABLISSEMENT	5
1. BIEN PLUS QU'UN HÉBERGEMENT	6
2. ÉQUIPE	7
LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025	8
1. PROFIL	8
2. LES ADMISSIONS 2025	8
3. PROVENANCE DES PERSONNES- VERS MOINS DE DIVERSITÉ	10
4. MOYENNE D'ÂGE - DES RÉSIDENT(E)S DE PLUS EN PLUS JEUNES	11
5. ÉTAT DE SANTÉ - PRÉVALENCE DES TROUBLES SOMATIQUES	12
6. LA DURÉE DES SÉJOURS - PLUS COURTE MAIS AVEC DES DISPARITÉS	15
7. LES SORTIES - TOUJOURS TRÈS MAJORITAIREMENT POSITIVES	16
8. SITUATION AU REGARD DE L'EMPLOI - DES ÉVOLUTIONS POSITIVES DANS LE TEMPS DE L'ACCUEIL	16
9. L'ACCÈS AU LOGEMENT - UNE CONCURRENCE RUDE	20
10. L'ACCUEIL DE RÉSIDENTES SOUS MAIN DE JUSTICE	21
LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE.....	24
1. VIE DE L'ÉQUIPE - TOUJOURS QUELQUES MOUVEMENTS	23
2. ACTIONS D'ACCOMPAGNEMENT	24
3. LES ÉVÈNEMENTS PARTICULIERS :	26
4. L'ÉVALUATION EXTERNE HAS	28
5. GROUPE D'EXPRESSION DES RÉSIDENTS	30
PERSPECTIVES 2026.....	31
MERCI A NOS PARTENAIRES	33

QUELQUES MOTS SUR L'ANNÉE ÉCOULÉE

L'année 2025 a été une année dense, avec plusieurs événements qui ont marqué l'histoire du Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) Val-de-Marne.

Tout d'abord, l'année 2025 a été celle de l'évaluation de la Haute Autorité de santé (HAS), qui s'est tenue en avril. L'évaluation externe de la HAS confirme la bonne qualité globale de l'accompagnement proposé par le CHRS Val-de-Marne, avec une cotation globale de 3,6 sur 5. Elle souligne des points forts en matière de bientraitance, de respect des droits des personnes, de qualité du cadre de vie et de capacité à adapter les projets d'accompagnement (logement, santé, insertion, justice) aux besoins des publics accueillis.

Elle met en exergue la solidité de son inscription partenariale sur le territoire, notamment avec la ville, le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) et les services pénitentiaires. Elle identifie également plusieurs axes de progrès, principalement centrés sur la formalisation et le partage des procédures, telles que la gestion des risques, le recueil des plaintes et réclamations, ainsi que le traitement des événements indésirables.

Elle a également permis d'impulser une véritable culture de l'amélioration continue.

L'association a engagé une réorganisation structurelle, en passant d'une organisation par métiers (Pôle hébergement / Pôle d'insertion) à une logique de territoires, avec la nomination de Directeurs de territoire chargés de piloter l'action et la coordination des établissements d'hébergement et des dispositifs d'insertion par l'activité économique au plus près des réalités locales.

L'ÉTABLISSEMENT

L'Îlot Val-de-Marne héberge et accompagne, dans leurs démarches de réinsertion, des femmes seules, des couples ou des femmes avec un enfant de plus de trois ans, en situation de rupture sociale, familiale et/ou professionnelle. Ce Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) veut donner la priorité aux sollicitations des personnes sous main de justice, c'est-à-dire des personnes en attente de jugement, sortant de prison ou en aménagement de peine : placement extérieur, sursis probatoire, placement sous surveillance électronique, etc.

L'établissement L'Îlot Val-de-Marne est autorisé pour une capacité d'accueil de 43 places, qui se répartissent en 23 places pour femmes isolées et 20 places « duos » pour couples sans enfant ou mères avec un enfant de plus de 3 ans.

L'hébergement proposé est composé de studios individuels indépendants, équipés d'un coin kitchenette, d'une salle d'eau avec douche, lavabo et WC, ainsi que d'un espace de vie. Chaque studio est équipé d'un mobilier de base : un lit simple par personne avec un tiroir sous-lit, une table-bureau, des chaises, des étagères et, pour les studios duos, une armoire-penderie supplémentaire. Un studio pour femme isolée et un studio duo sont équipés pour les personnes à mobilité réduite (PMR). La superficie des studios est de 14 m² pour les studios femmes isolées et d'au moins 20 m² pour les studios duos.

L'établissement comprend également des espaces collectifs ou des équipements partagés :

- ✓ une salle d'activités de 60 m², qui est une salle polyvalente modulable équipée d'un espace cuisine et dédiée aux échanges informels, aux activités, aux ateliers, aux réunions, etc. Ce foyer comprend aussi un espace enfant et un espace spécialement aménagé pour recevoir les visiteurs des résidents ;
- ✓ une laverie-buanderie destinée à l'usage des résidents sans ressources et sur orientation du travailleur social référent ;
- ✓ une salle d'activité équipée d'ordinateurs ;
- ✓ les extérieurs comprennent des espaces arborés et ombragés ainsi qu'un jardin potager.

Enfin, l'établissement dispose d'espaces de travail et de bureaux affectés à l'accueil, à la veille de nuit, aux tâches administratives, aux réunions et aux entretiens avec les résidents. Des locaux sont spécifiquement dédiés aux salariés : salle de pause avec coin cuisine, vestiaires et sanitaires.

1. Bien plus qu'un hébergement

La mission de L'Îlot Val-de-Marne est d'accompagner chaque personne dans le cadre de son insertion (ou réinsertion) sociale afin qu'elle (re)trouve des conditions de vie correspondant à ses besoins et à ses attentes, notamment au regard de l'emploi et du logement.

La finalité de l'accompagnement individualisé est d'amener les personnes à l'autonomie à travers l'activation de leur pouvoir d'agir. La prise en charge proposée s'adapte à chaque personne, tout en tenant compte de ses possibilités et de ses attentes. En matière d'accompagnement, et dans un objectif de prévention, les postures et les pratiques des professionnels sont fondées sur la démarche de « l'aller vers » afin de créer des liens de confiance, de faire connaissance, de rassurer les personnes et de leur proposer un cadre de vie sécurisant.

L'accompagnement proposé est global et couvre, à ce titre, différents aspects tels que :

- ✓ l'accès à une activité professionnelle ou à une formation ;
- ✓ l'accès aux soins, ainsi que l'orientation vers une prise en charge sanitaire (soins somatiques, psychiatriques, addictions) lorsque cela est nécessaire ;
- ✓ l'accès aux droits et à la citoyenneté ;
- ✓ l'amélioration de l'autonomie au quotidien ;
- ✓ l'accès à la culture, au sport et à une vie sociale ;
- ✓ l'accès au logement autonome ou à toute autre forme de logement intermédiaire.

L'accompagnement porte également sur la participation à la vie de l'établissement (tâches partagées de ménage ou d'entretien, soirées, activités ou sorties culturelles et de loisirs) et sur l'ouverture vers l'extérieur (partenaires institutionnels ou associatifs, bénévoles).

Chaque résident a un travailleur social référent plus particulièrement chargé de son accompagnement. Les principales missions du référent sont les suivantes :

- ✓ contribuer à apporter un soutien socio-éducatif et psychologique ;
- ✓ assurer un accompagnement polyvalent des personnes vers l'insertion, dans les domaines administratifs, dans l'élaboration d'un projet professionnel, dans l'accès aux soins et dans la recherche d'un logement adapté ;
- ✓ accompagner les personnes dans toute démarche ou tout projet considéré comme prioritaire par elles et entrant dans le cadre du Projet personnalisé d'insertion (PPI) ;
- ✓ réaliser des bilans réguliers avec les résidents, rédiger les conclusions et, avec leur accord, en assurer la diffusion auprès des personnes et des partenaires ;

- ✓ participer à l'organisation ou organiser des réunions de synthèse avec les partenaires, en informant la personne concernée, notamment lorsqu'il s'agit de personnes sous main de justice ;
- ✓ partager les éléments nécessaires au cours de la réunion d'équipe hebdomadaire ;
- ✓ gérer le dossier éducatif et veiller au respect de sa confidentialité.

La diversité des prestations implique une approche pluridisciplinaire mobilisant un ensemble d'acteurs aussi bien internes qu'externes. Cette diversité ne conduit pas pour autant à un morcellement des prises en charge, dans la mesure où le travailleur social référent, désigné à l'admission, assure la cohérence du suivi du résident.

2. Équipe

L'équipe se compose de 12 personnes :

- ✓ un responsable ;
- ✓ un chef de service ;
- ✓ deux éducatrices spécialisées (un poste vacant) et une assistante de service social ;
- ✓ quatre agents d'accueil, d'information et d'orientation à temps plein ;
- ✓ une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) à temps partiel ;
- ✓ deux veilleurs de nuit ;
- ✓ un agent de service à temps partiel ;
- ✓ un ouvrier d'entretien à temps partiel.

LES PERSONNES ACCUEILLIES EN 2025

1. Profil

Durant l'année 2025, L'Îlot Val-de-Marne a hébergé et accompagné 49 personnes, dont :



27 femmes seules



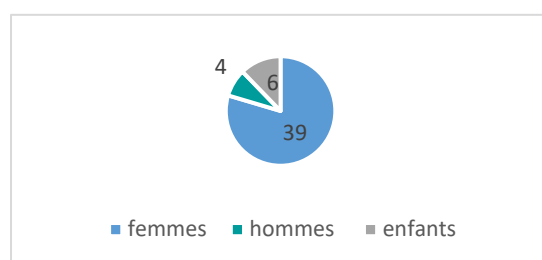
6 couples



5 femmes avec enfant(s)

Depuis son installation sur le site de Fontenay-sous-Bois, l'établissement accueille des mineurs de plus de 3 ans accompagnés de leur mère. Ainsi, en 2025, six enfants mineurs ont été accueillis.

Le public reste en grande majorité féminin (90 %). Cette tendance se confirme également de manière plus surprenante auprès des enfants. Sur les 6 enfants sur l'année, il n'y avait qu'un garçon.



2. Les admissions 2025

L'évaluation des propositions et demandes d'admission s'effectue essentiellement à partir de la capacité et de la motivation des candidats à s'investir dans un projet d'insertion sociale et professionnelle.

Les personnes qui nous sont adressées pour une admission sont a priori dépourvues de logement (ou en passe de le perdre dans le cadre d'une expulsion), sans solution

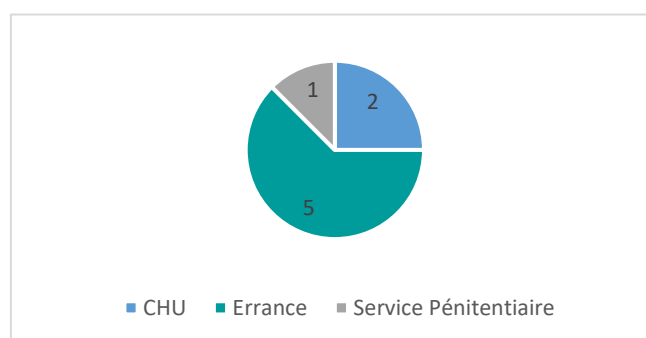
d'hébergement. Elles disposent, pour la plupart, de ressources faibles, voire inexistantes, et rencontrent souvent des difficultés d'accès à l'emploi. À cela s'ajoutent d'autres difficultés telles que la rupture des liens familiaux, le surendettement, l'illettrisme ou encore l'absence de maîtrise de la langue française.

Mais vouloir un logement n'est pas suffisant pour en obtenir un. La possibilité d'accéder à un logement est conditionnée par le niveau de ressources et donc, le plus souvent, par l'accès à un emploi stable. C'est de ce fait la motivation à s'inscrire dans l'emploi, mais également dans toutes les démarches préalables (remise à niveau par la formation, apprentissage de la langue française, techniques de recherche d'emploi, etc.), qui est évaluée.

Sur l'année 2025, 8 personnes (6 adultes seules et 1 couple) sont arrivées.

Le nombre d'admissions est en recul par rapport à 2024 (11 admissions). Il convient de préciser que la quasi-totalité des orientations a été réalisée par le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) Insertion. Parmi les personnes admises, cinq femmes étaient en situation d'errance à leur entrée au CHRS et deux étaient hébergées en Centre d'hébergement d'urgence (CHU).

Une seule orientation émane du Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP). Il est à noter que la moyenne d'âge des personnes orientées est de 28,6 ans.



Le taux d'occupation en 2025 est de 94 %.

Il s'agit d'une baisse par rapport aux 98 % constatés l'année précédente.

Cette diminution s'explique par l'immobilisation de cinq studios individuels et d'un studio double en raison de problèmes récurrents d'infiltration d'eau au niveau des bacs à douche. Ces infiltrations ont dégradé les murs et les plinthes attenants aux salles de bain, rendant ces logements insalubres et indisponibles le temps de leur réhabilitation

Enfin, la spécificité de notre association est d'accompagner des personnes sous main de justice, pour lesquelles les délais entre l'orientation par le SPIP, la tenue de l'entretien préalable à

l'admission et la validation de l'aménagement de peine sont nettement plus longs que pour les orientations émanant du SIAO.

Or, en fin d'année, nous avons souhaité augmenter la prise en charge de ce type de public afin, entre autres, d'atteindre les objectifs conventionnés avec la DISP pour 2026.

3. Provenance des personnes - vers moins de diversité

L'analyse des lieux de provenance de l'ensemble des résidents présents au sein du CHRS en 2025 montre une certaine évolution. En effet, près de la moitié des personnes prises en charge en 2025 ont connu une période d'errance avant leur admission.

Centre d'accueil de demandeurs d'asile (CADA)	10 %
Centre d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS)	4 %
Centre d'hébergement d'urgence (CHU)	8 %
Établissement médico-social (EMS)	6 %
Errance	47 %
Expulsion locative	8 %
Abri précaire (squat, voiture...)	2 %
Solidarité familiale ou amicale	2 %
Sortant d'établissement pénitentiaire	12 %

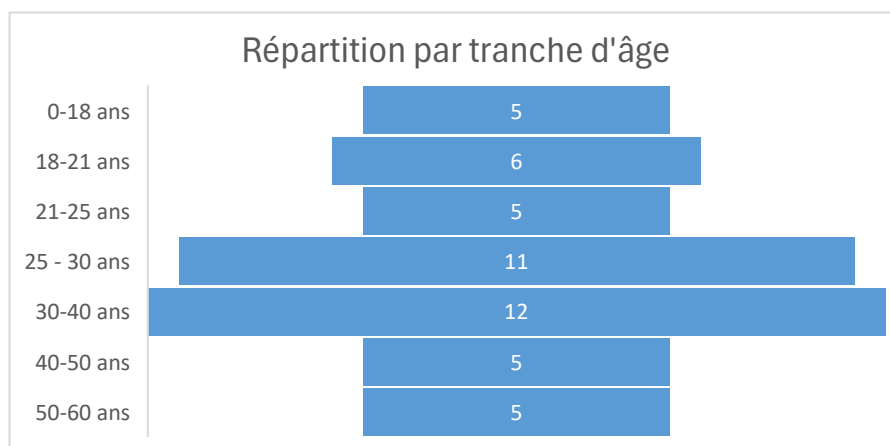
En revanche, si l'on considère cette fois les seules personnes entrées en 2025, les provenances se resserrent et sont moins diversifiées, avec 63 % des personnes ayant connu une période d'errance avant leur admission et un quart ayant déjà été hébergées en Centre d'hébergement d'urgence (CHU).

La tendance observée en 2025 est donc une augmentation du nombre de personnes ayant connu une période de rue avant leur admission ou inscrites dans un parcours d'hébergement et de logement par paliers, passant du CHU au CHRS avant d'accéder à un logement.

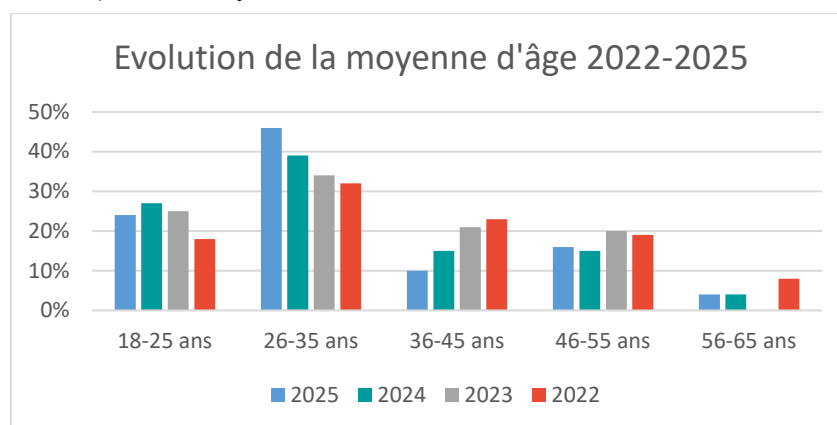
CHU	25%
ERR	63%
SP	13%

4. Moyenne d'âge - des résident(e)s de plus en plus jeunes

La moyenne d'âge des personnes accueillies en 2025 (hors enfants mineurs) est de 32,8 ans. Cette moyenne s'inscrit dans une tendance constatée depuis plusieurs années, à savoir un rajeunissement des personnes hébergées. En effet, la moyenne d'âge était de 33 ans en 2024 et de 36 ans en 2023. Si l'on remonte plus loin dans le temps, les moyennes d'âge étaient de 40 ans en 2021 et en 2020.



La répartition par âge des personnes accueillies au cours de l'année met en évidence une majorité d'adultes âgés de moins de 40 ans (77 %). L'analyse de l'évolution sur plusieurs années, hors enfants mineurs accompagnés, montre une tendance à l'accueil d'un public plus jeune. La part des personnes âgées de 18 à 35 ans progresse régulièrement, tandis que celle des 36-45 ans et des 46-55 ans diminue. Les tranches d'âge supérieures sont désormais marginales ; aucune personne de plus de 65 ans n'a été accueillie au cours des trois dernières années. Cette évolution semble corrélée à la provenance géographique du public. Les trois quarts des personnes accueillies sont nées hors de l'Union européenne. Elles sont souvent orientées vers le CHRS à l'issue d'un parcours migratoire, cette typologie concernant majoritairement des personnes jeunes.

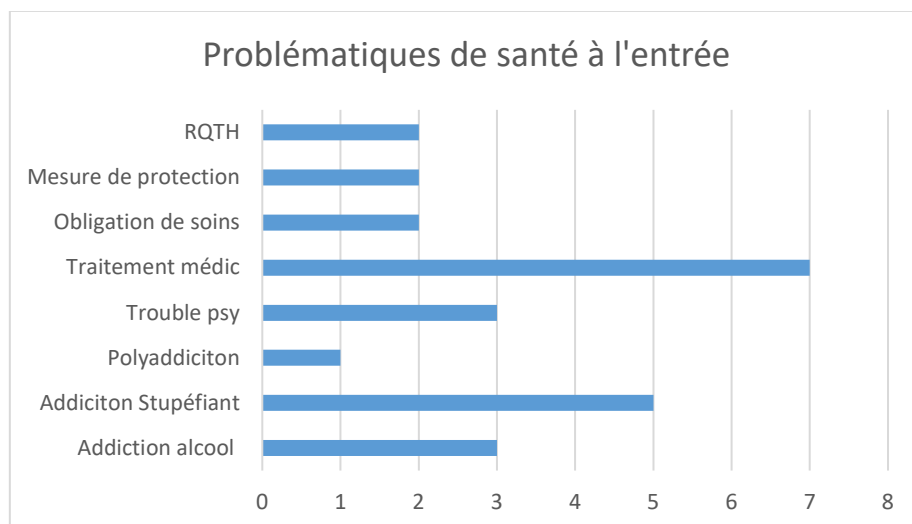


5. État de santé - prévalence des troubles somatiques

27 % des personnes accueillies présentaient, à leur arrivée, des difficultés de santé, qu'il s'agisse d'un problème somatique (le plus souvent une pathologie chronique), d'une addiction et/ou d'un trouble psychique. Pour certaines d'entre elles, la prise d'un traitement médicamenteux contribue à la stabilisation de ces troubles.

Deux résidentes étaient placées sous curatelle lors de leur admission, deux autres disposaient d'une reconnaissance de la qualité de travailleur handicapé (RQTH) et deux bénéficiaient d'un suivi dans le cadre d'obligations de soins liées à des troubles psychiques ou à des problématiques d'addiction.

La proportion de personnes présentant des troubles psychiques demeure stable par rapport aux années précédentes. Il apparaît toutefois que ces difficultés sont parfois méconnues ou sous-évaluées lors de l'orientation vers l'établissement : certains troubles ne sont ni diagnostiqués ni pris en charge au moment de l'admission.



Une part importante des résidentes a également été exposée à des situations de violence, qu'elles soient physiques, sexuelles ou psychologiques. Ces traumatismes engendrent fréquemment des symptômes de stress post-traumatique, qui apparaissent parfois après l'installation au sein du CHRS. Ils se manifestent par une souffrance psychique, des somatisations et des difficultés relationnelles impactant fortement la capacité d'autonomie et l'accès à l'emploi ou au logement.

Ces constats soulignent l'importance, pour l'établissement, de développer un réseau partenarial solide avec les structures de santé mentale et les dispositifs spécialisés dans la prise en charge des traumatismes. L'enjeu est de passer d'une logique de réponse ponctuelle à une approche coordonnée et pluridisciplinaire, permettant d'articuler accompagnement social, soins et reconstruction psychique.

L'Équipe mobile psychiatrie-précarité (EMPP) de l'hôpital des Murets intervient sur une large partie du territoire du Val-de-Marne, incluant le secteur de Fontenay-sous-Bois. Ce partenaire occupe une place centrale dans la coordination entre accompagnement social et prise en charge psychiatrique.

Plusieurs modalités d'intervention sont mises en œuvre au sein de l'établissement. Des réunions mensuelles régulières avec l'équipe permettent d'aborder les situations de certains résidents afin de faciliter leur orientation vers les services de psychiatrie de secteur et de soutenir l'équipe socio-éducative dans la compréhension et la gestion des troubles rencontrés.

L'EMPP réalise également, de manière ponctuelle, des consultations et des entretiens d'évaluation au sein de l'établissement pour les personnes présentant des besoins de soins spécifiques. Ces interventions permettent de confirmer les besoins repérés, d'assurer une première réponse en cas d'urgence ou, le cas échéant, de proposer un traitement transitoire en attendant une orientation vers un Centre médico-psychologique (CMP) et la mise en place d'un suivi ambulatoire.

Par ailleurs, l'équipe a pu initier un accompagnement en amont de l'admission pour certaines résidentes en situation d'errance, facilitant ainsi la continuité du suivi entre la rue, le soin et l'hébergement.

Cette collaboration renforce la capacité du dispositif à répondre de manière réactive et coordonnée aux besoins psychiques des personnes accueillies, tout en soutenant la montée en compétences de l'équipe socio-éducative face à des problématiques de santé mentale complexes.

Le partenariat avec les Centres médico-psychologiques (CMP) et, plus largement, avec l'ensemble des services hospitaliers de psychiatrie repose sur une complémentarité objective. En effet, l'accueil au long cours et le suivi quotidien des résidents permettent à l'établissement de transmettre aux acteurs du soin des observations utiles concernant leurs patients : observance du traitement, effets indésirables éventuels, comportements, etc. Ces

observations peuvent contribuer à prévenir une rupture de traitement et/ou à faciliter le travail de soin des équipes médicales. En retour, l'établissement bénéficie d'une meilleure prise en charge des personnes, d'une meilleure prévention des crises susceptibles de compromettre leur santé ainsi que leur investissement dans un parcours d'insertion.

Les troubles psychiques sont le plus souvent liés à des affections chroniques nécessitant des soins tout au long de la vie. Par ailleurs, un facteur important de stabilisation de ces troubles est l'accès à un logement stable. Les services de santé et L'Îlot Val-de-Marne poursuivent donc un objectif commun : favoriser l'insertion socioprofessionnelle et la stabilisation des troubles psychiques par le logement.

En 2025, la proportion de résidents souffrant d'une ou plusieurs addictions (15 %) est supérieure à celle observée l'année précédente (9 %) et s'aligne sur les chiffres constatés entre 2021 et 2023.

Le public issu de l'immigration est, pour des raisons culturelles, moins exposé à la consommation d'alcool et de stupéfiants. En revanche, les addictions aux stupéfiants concernent davantage les résidents les plus jeunes et ayant eu un parcours judiciaire, essentiellement à travers la consommation de cannabis, mais aussi d'autres produits psychoactifs.

Au fil des années, le CHRS a consolidé ses partenariats avec les Centres d'accueil et d'accompagnement à la réduction des risques pour usagers de drogues (CAARUD) et les Centres de soins, d'accompagnement et de prévention en addictologie (CSAPA). Ces collaborations permettent d'organiser soit des premières rencontres entre les résidents et les professionnels de ces structures au sein même du CHRS, soit des réunions de synthèse autour des situations de patients-résidents. Ces échanges favorisent la coordination des interventions, le partage d'informations et un accompagnement individualisé des personnes concernées.

En 2025, trois résidentes ont été orientées vers un CAARUD : deux pour un accompagnement dans la réduction de leur consommation d'alcool et une pour la gestion de son usage de produits. Afin de faciliter l'accroche, des accompagnements physiques sont réalisés par les équipes internes et, dans certains cas, des professionnels du CAARUD viennent directement chercher les résidentes pour les conduire au centre. Une résidente suivie par un CAARUD a également bénéficié d'un accompagnement complémentaire par un CSAPA.

Par ailleurs, certaines personnes hébergées rencontrent encore des difficultés d'autonomie dans la gestion de leurs traitements médicamenteux. Le CHRS s'appuie sur un service de soins infirmiers à domicile (SSIAD), qui assure des visites régulières afin de veiller à la bonne observance des traitements et de prévenir les ruptures thérapeutiques. Ce service intervient également ponctuellement pour la surveillance de constantes (tension artérielle, glycémie, etc.). En 2025, trois personnes ont eu recours de manière soutenue à ces interventions.

De manière générale, l'état de santé, physique comme psychique, influe fortement sur la durée et le déroulement du séjour. Les périodes de rechute ou d'aggravation des symptômes peuvent interrompre les démarches d'insertion ou contraindre à les réorienter. Les séjours les plus longs concernent majoritairement des personnes dont la santé demeure fragile, cumulant souvent des pathologies chroniques et des troubles psychiques stabilisés de manière précaire.

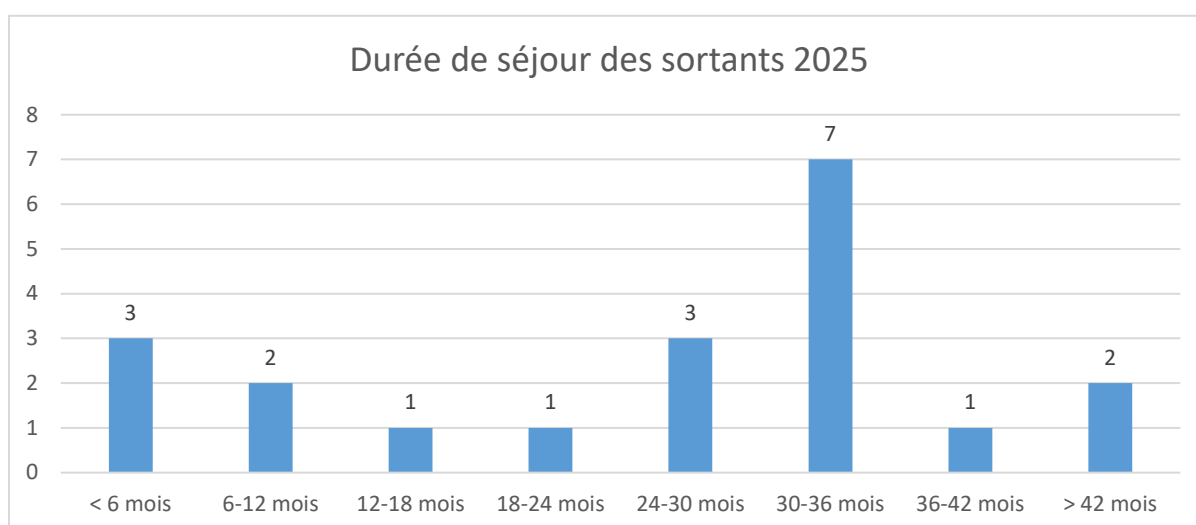
À ces difficultés s'ajoutent les délais importants observés dans l'instruction des dossiers administratifs liés au handicap, avec en moyenne 18 mois nécessaires à l'obtention d'une reconnaissance de handicap ou de l'Allocation aux adultes handicapés (AAH). Ces temporalités freinent la sécurisation des parcours et retardent l'accès à des ressources stables, pourtant essentielles à la construction d'un projet d'insertion durable.

6. La durée des séjours - plus courte mais avec des disparités

La durée moyenne de séjour des personnes présentes le 31 décembre 2025 est de 26,4 mois.

Quant à la durée moyenne de séjour des personnes sorties en 2025, elle est de 28,6 mois.

La durée de séjour des personnes sorties en 2025 tend à augmenter. Elle est supérieure à celle de 2024 (22 mois) et à celle de 2023 (23 mois).



65 % des personnes sorties en 2025 ont eu des durées de séjour supérieures à 24 mois.

La situation matrimoniale à l'admission de nombreuses résidentes constitue un facteur qui vient compliquer l'accès au logement. En effet, beaucoup d'entre elles nous sont orientées parce qu'elles ont été contraintes de quitter le domicile conjugal en raison de violences et sont encore mariées lorsqu'elles intègrent le CHRS. La durée souvent longue des procédures de divorce (jusqu'à l'obtention d'une ordonnance de non-conciliation, voire au-delà) rallonge considérablement les durées de séjour et retarde les possibilités de sortie des résidentes.

De même, les délais d'instruction d'une demande d'Allocation aux adultes handicapés (AAH) auprès de la Maison départementale des personnes handicapées (MDPH) sont de l'ordre de 18 mois. Pour certains de nos résidents, l'obtention de l'AAH constitue la seule possibilité de disposer de ressources stables et suffisantes leur permettant d'envisager un accès au logement (HLM ou résidence sociale).

Toutefois, un autre phénomène pèse sur certaines durées de séjour. Il arrive que les propositions de logement se succèdent sans aboutir : les résidents sont positionnés sur un logement, mais ne sont pas classés en première position, et celui-ci ne leur est finalement pas attribué.

7. Les sorties - toujours très majoritairement positives

20 personnes ont quitté l'établissement en 2025 :

Hébergement adapté	4
Hospitalisation	2
Logement social	6
Résidence Sociale	2
Retour famille	2
Exclusion	3
Réincarcération	1

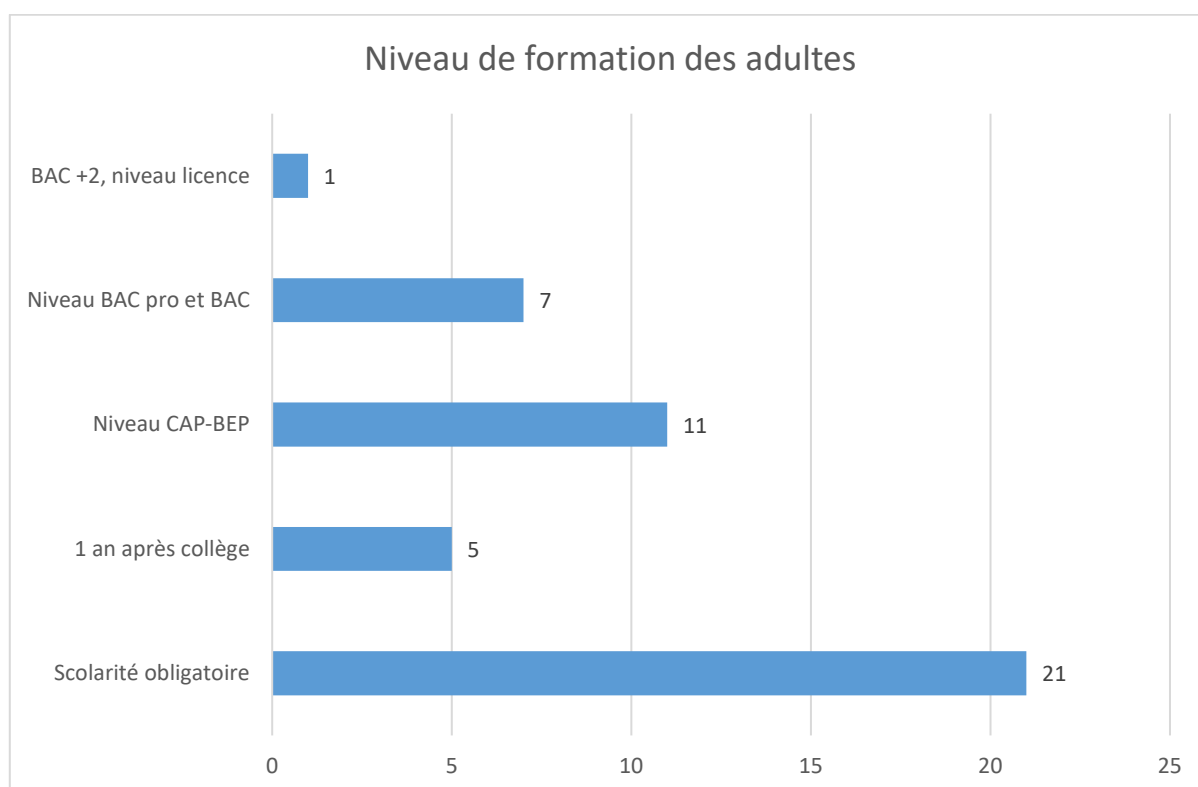
80 % des sorties (soit 16) sont qualifiées de positives.

Parmi celles-ci, 40 % concernent un accès à un logement autonome (logement social ou résidence sociale), et 20 % correspondent à une orientation vers un logement ou un hébergement adapté, notamment une entrée en pension de famille ou la réorientation d'un couple vers un CHRS pour familles à la suite de la naissance de leur enfant pendant la prise en charge au sein de l'établissement, celui-ci n'accueillant que des enfants de plus de trois ans.

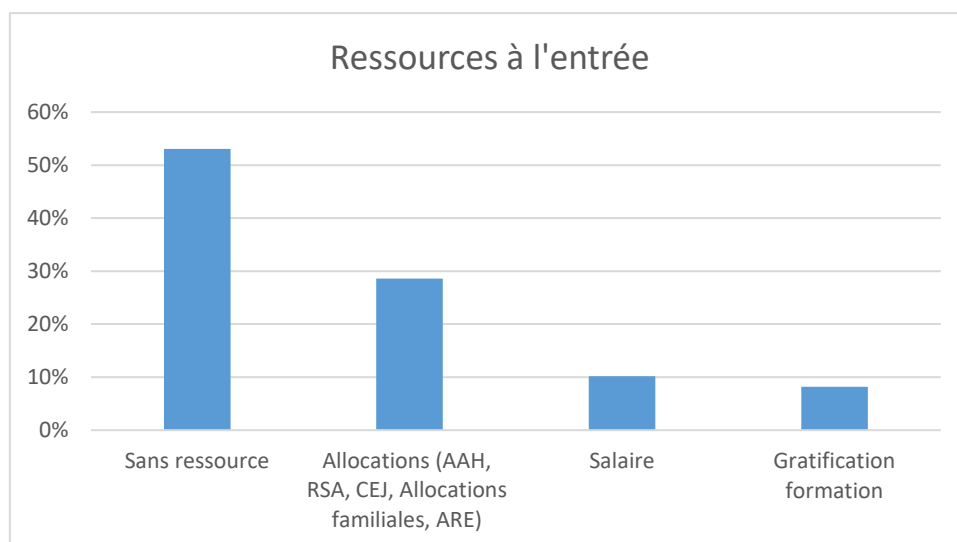
Le retour en famille concerne deux personnes accueillies dans le cadre d'un aménagement de peine qui, après l'exécution de celui-ci, ont pu réintégrer leur foyer familial. La réincarcération concerne également une personne en aménagement de peine dont la mesure a été révoquée par le juge de l'application des peines.

8. Situation au regard de l'emploi - des évolutions positives dans le temps de l'accueil

Le premier indicateur relatif à la situation au regard de l'emploi est le niveau de formation



S'agissant du niveau scolaire des adultes accueillis à l'entrée, près d'un tiers n'ont bénéficié que d'une scolarité très limitée, et 84 % présentent un niveau n'excédant pas le CAP/BEP. Par ailleurs, un quart des résidents adultes admis en 2025 ne sont pas francophones et ne maîtrisent le français que de façon partielle. Pour ces personnes, l'accès à l'emploi peut s'avérer plus contraint. En effet, un faible niveau de formation et/ou l'absence de maîtrise de la langue constituent de réels freins à une insertion professionnelle rapide et durable. Aussi, lors de leur admission, seulement 10 % étaient en emploi.



À l'admission, plus de la moitié des personnes ne disposaient d'aucune ressource, un quart percevait une allocation. Pour les personnes admises en 2025, seules deux bénéficiaient de ressources : l'une occupait un emploi salarié et l'autre percevait une allocation.

De manière plus détaillée, lors de leur admission :

- ✓ deux personnes étaient en Contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- ✓ trois personnes en Contrat à durée déterminée (CDD moins de 6 mois) dont une en CDD d'insertion ;
- ✓ quatre personnes en formation diplômante ou qualifiante ;
- ✓ trente-six personnes en recherche d'emploi, bénéficiant ou non d'une allocation.

La plupart des femmes accompagnées disposent de peu d'expérience professionnelle en France (65 %) et n'ont pas de projet professionnel clairement défini. L'accompagnement vers l'emploi constitue pourtant un accompagnement à part entière, qui relève de l'expertise de professionnels spécialisés, tels que les conseillers en insertion professionnelle (CIP), et non du cœur de métier des travailleurs sociaux. Pour ces derniers, ce suivi professionnel, au regard de sa technicité et du temps qu'il requiert, est difficilement conciliable avec la charge de travail déjà importante liée à l'accompagnement social.

Pour autant, l'accès à l'emploi et à des ressources stables demeure une condition sine qua non de la poursuite du parcours vers un logement pérenne. Afin de pouvoir porter cet accompagnement global, nécessaire à l'atteinte des objectifs de sorties positives, une Conseillère en insertion professionnelle (CIP), rattachée aux Ateliers Qualification Insertion (AQI) de L'Îlot, est intervenue sur toute l'année 2025.

Les bénéfices de la présence d'une Conseillère en insertion professionnelle (CIP) au sein de l'équipe sont nombreux :

- ✓ la CIP intervient directement au sein de la structure, ce qui, au moins dans un premier temps, permet aux résidents sortis du marché de l'emploi ou n'y étant jamais entrés, d'être reçus dans un endroit qu'ils connaissent, d'être rassurés, et de ne pas craindre le regard des autres ;
- ✓ les résidents bénéficient d'un suivi emploi hebdomadaire, ce qui est bien supérieur à ce que peut proposer France Travail au vu du nombre très élevé de suivis d'un conseiller ;
- ✓ la CIP travaille en lien très étroit avec les autres travailleurs sociaux de l'équipe et est en mesure de faire des points réguliers avec eux et de partager facilement les informations concernant l'évolution de leur situation ;
- ✓ spécialiste du secteur de l'emploi, elle contribue directement à élargir notre réseau partenarial.

Les objectifs de la permanence emploi permettent, sur orientation des personnes par les travailleurs sociaux :

- ✓ d'effectuer un diagnostic de situation sur la personne accueillie, ses éventuelles expériences professionnelles et son parcours, ses besoins, ses attentes, de comprendre vers où la personne souhaite se diriger ;
- ✓ d'élaborer un parcours vers l'emploi, s'accorder avec la personne sur ses motivations et ses objectifs afin de visualiser avec elle les différentes étapes de son parcours de recherche d'emploi ;
- ✓ d'identifier un ou des métiers et d'évaluer le niveau de motivation de la personne à s'investir dans une recherche d'emploi et dans un métier donné ;
- ✓ de vérifier la faisabilité de son positionnement professionnel en l'interrogeant par exemple sur la connaissance du métier visé et en s'assurant avec elle que son niveau de connaissances et de maîtrise de certains savoirs de base (lecture, écriture, etc.) sont compatibles avec le métier envisagé (à titre d'exemple, si une personne veut être aide-soignante mais ne maîtrise pas bien la lecture, il lui sera conseillé d'effectuer d'abord une formation de remise à niveau avant de se préparer directement au concours) ;
- ✓ de mettre en place les outils de recherche d'emploi (CV, lettre de motivation) ;
- ✓ d'apprendre à construire et à utiliser ses outils ;
- ✓ de construire sa présentation et sa communication en vue des entretiens de recrutement à venir, de prendre conscience de ses acquis, savoirs et compétences pour les mettre en avant dans une recherche d'emploi et/ou de formation lors d'un entretien de sélection.

Sur l'année 2025, la CIP a permis à 21 personnes au sein du CHRS Val-de-Marne d'être accompagnées vers l'emploi ou la formation, chacune ayant bénéficié d'au moins un rendez-vous.

Parmi ces 21 personnes, 5 sont en sortie positive emploi :

- ✓ deux jeunes femmes de moins de 25 ans, dont l'une placée sous main de justice, ont intégré des formations en alternance ;
- ✓ un homme récemment arrivé sur le territoire a signé un CDDI ;
- ✓ un autre homme arrivé en fin d'année suit une formation pré-qualifiante ;
- ✓ une femme a décroché un CDD de plus de six mois.

Les personnes ayant accédé à l'emploi sont actuellement toujours hébergées au sein du CHRS du Val-de-Marne. L'augmentation de leurs ressources permet à leur référent social d'appuyer les préconisations formulées sur la plateforme SIAO, afin de favoriser la poursuite de leur parcours vers un logement.

L'objectif à moyen terme est la conclusion d'un Contrat à durée indéterminée (CDI), élément déterminant pour rassurer les bailleurs sur la stabilité des ressources et la régularité du paiement du loyer. Plus largement, l'accès à un emploi permet d'engager un certain nombre de démarches administratives : obtention d'un numéro de sécurité sociale définitif, activation éventuelle de la prime d'activité, mise en place d'échéanciers en cas d'endettement...

CIP ou pair aidant

Madame S. est arrivée au CHRS en janvier 2024 pour achever une peine de dix-sept ans d'incarcération dans le cadre d'un Placement extérieur (PE), sans ressources mais avec un niveau de formation baccalauréat. Sa forte capacité de résilience, déjà mobilisée en détention pour engager des démarches d'insertion et de formation, lui a permis de s'investir pleinement dans la recherche d'emploi dès son arrivée au centre. Son histoire personnelle, son sens naturel de l'écoute et sa volonté de mettre son expérience au service des autres l'orientent vers le métier de Conseillère en insertion professionnelle (CIP). Accompagnée par la CIP intervenant au CHRS, elle identifie des structures spécialisées dans l'accompagnement des personnes sous main de justice et dépose plusieurs candidatures. L'une d'elles est retenue pour un poste en alternance qui lui permet à la fois de mettre en pratique les apports théoriques de la formation et de mobiliser son vécu carcéral dans une posture de pair-aidance, afin de créer le lien avec les personnes suivies tout en conservant la juste distance professionnelle. Un CDI doit lui être proposé à l'issue de ce contrat d'alternance, alors que son placement extérieur arrive à échéance en janvier 2026, ouvrant la perspective d'une insertion durable, à la fois professionnelle et citoyenne.

En effet, l'ensemble des sorties positives réalisées en 2025 disposait de ressources stables.

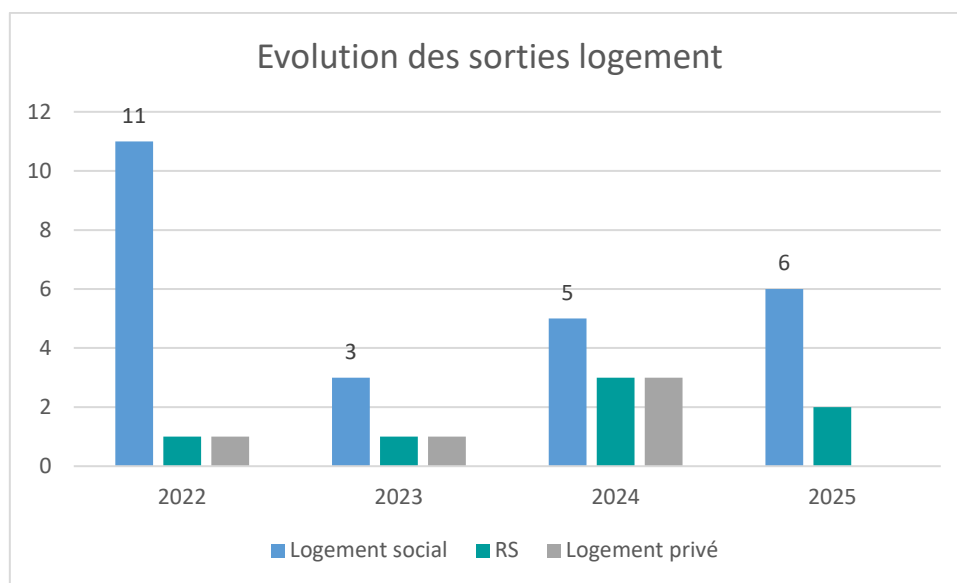
Au moment où ces personnes ont quitté le CHRS :

- ✓ six personnes en Contrat à durée indéterminée (CDI) ;
- ✓ trois personnes en Contrat à durée déterminée (CDD plus de 6 mois) ;
- ✓ trois allocataires de l'Allocation adulte handicapé (AAH) ;
- ✓ trois allocataires du Revenu de solidarité active (RSA) cumulé avec d'autres allocations connexes (allocations familiales, APL...).

Il convient de souligner que l'ensemble de ces sorties positives illustre la qualité de la collaboration avec le SIAO 94, qui, au-delà de son rôle principal d'orienteur, constitue un partenaire essentiel pour la mise en place de parcours adaptés à la singularité de chaque situation.

9. L'accès au logement - une concurrence rude

Malgré une légère augmentation des sorties vers le logement, nous constatons cette année encore que nombre de sorties vers le logement reste assez faible (même si en proportion ce type de sortie est très majoritaire : 73 % des sorties). En effet, nous avons peu de résidents positionnés sur des propositions de logement ou de Résidences sociales (RS) alors que leur situation le leur permettrait néanmoins.



Il y a donc eu une chute brutale des propositions de logement à partir de 2023. La reprise reste faible en 2024 mais se prolonge en 2025. Pour autant, des résidentes sont prêtes à accéder au logement mais n'ont pas de propositions aussi bien en Résidence sociale (RS) qu'en

logement social En effet, Au 1er janvier 2025, le parc social du Val-de-Marne compte 184 574 logements sociaux, alors que l'ordre de grandeur des demandes en attente est supérieur à 100 000 ménages, selon les dernières données publiques disponibles¹.

10. L'accueil de résidentes sous main de justice

La vocation de L'Îlot est prioritairement tournée vers l'accueil de personnes sous main de justice.

Partant de cela, il a été convenu avec la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL) du Val-de-Marne que 5 places du CHRS pouvaient être gérées directement avec les Services pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) franciliens pour accueillir des femmes isolées en aménagement de peine sous la forme d'un Placement à l'extérieur (PE) ou en Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE).

L'évolution de la politique pénale impose désormais que la situation des personnes détenues soit obligatoirement examinée aux deux tiers de leur peine en vue d'un éventuel prononcé de libération sous contrainte entraînant l'exécution du reliquat de peine sous forme aménagée (Semi-liberté, PE, DDSE, ...). Dès lors, des solutions d'accueil au sein de structures conventionnées par la Direction de l'administration pénitentiaire, telles que L'Îlot, sont nécessaires.

Dans ce cadre, 3 résidentes ont ainsi effectué leur aménagement de peine en Placement extérieur (PE) à la suite d'une orientation directe par les Service pénitentiaires d'insertion et de probation (SPIP) des établissements pénitentiaires de Réau et de Fresnes. Pour un total de 444 jours de prise en charge sur l'année, ce qui correspond à 62 % des objectifs annuels conventionnés avec la DISP.

LES FAITS MARQUANTS DE L'ANNÉE ÉCOULÉE

1. Vie de l'équipe - toujours quelques mouvements

Le troisième poste de travailleur social a été marqué par plusieurs périodes de vacance, liées notamment à des remplacements par des intérimaires ou à des départs de salarié(e)s en CDI n'ayant pas souhaité s'inscrire dans la durée au sein de l'équipe.

Ce turnover sur le poste de travailleur social alimente un phénomène de causalité circulaire, où causes et effets se renforcent mutuellement. À chaque arrivée d'un nouveau professionnel, l'équipe doit investir du temps dans son intégration et sa montée en compétences, ce qui réduit sa disponibilité pour les suivis en cours. Dans les périodes de vacance de poste, les travailleurs sociaux se répartissent les accompagnements du troisième poste, ce qui alourdit significativement leur file active et leur charge mentale. Cet environnement peut générer, à moyen terme, une forme d'essoufflement de l'équipe en place, augmentant le risque de fatigue, voire d'arrêts maladie, qui viennent à leur tour fragiliser davantage la stabilité de l'équipe.

L'année 2025 a également été marquée par des changements au sein de l'équipe de direction : le départ de Monsieur Garganne, responsable d'établissement pendant plus de dix ans, puis celui de la directrice du pôle hébergement, dont le poste a été aboli dans le cadre de la réorganisation de l'association dans une logique de territoire. Un manager de transition a assuré la continuité de la direction pendant quatre mois, dans l'attente de l'arrivée du nouveau responsable en septembre 2025, suivie de celle du chef de service en décembre.

Il convient de souligner que, dans le cadre de la réorganisation de l'association, passant d'une logique d'organisation « métier » à une organisation par « territoire », impulsée avec la nomination du nouveau Directeur général en juin 2025, ces postes de cadre sont désormais mutualisés entre les deux Centres d'hébergement et de réinsertion sociale (CHRS) franciliens.

Par ailleurs, un agent d'accueil, après plus d'un an d'absence pour raison de santé, a réintégré le service en fin d'année dans le cadre d'un mi-temps thérapeutique. Afin de compléter l'équivalent temps plein prévu au budget, le recrutement d'un agent d'accueil à mi-temps est en cours, de même que celui du troisième travailleur social. Parallèlement, une autre travailleuse sociale a été absente pour raison de santé durant les deux derniers mois de l'année.

L'engagement bénévole demeure un atout important du CHRS :

- ✓ une bénévole anime chaque semaine des ateliers individuels de français ;
- ✓ une bénévole formée à la yogathérapie propose deux séances collectives de yoga par mois et intervient ponctuellement en accompagnement individuel auprès de résidentes présentant des problématiques spécifiques.

L'atelier d'analyse des pratiques s'est poursuivi à un rythme mensuel. Animé par une consultante extérieure, cet espace de parole et de réflexion permet aux travailleurs sociaux de prendre du recul sur leurs accompagnements et sur les événements institutionnels, d'analyser les difficultés rencontrées, et de réguler les implications émotionnelles ou relationnelles parfois intenses induites par la prise en charge des résidents. Deux séances sur trois sont communes aux travailleurs sociaux des CHRS de Paris et de Fontenay-sous-Bois, la troisième se tenant en groupe restreint avec les seuls professionnels de Fontenay-sous-Bois.

2. Actions d'accompagnement

Au cours de l'année 2025 des actions de toutes sortes ont été menées. Nous avons pu nous appuyer sur nos compétences internes, mais également sur celles de bénévoles souvent sous forme d'ateliers collectifs.

Néanmoins, avec l'appui de bénévoles, plusieurs ateliers ont été mis en place en 2025.

- ✓ **Des ateliers individuels de cours de français** animés par une bénévole permettent à des résidents d'améliorer leur maîtrise du français oral ou écrit. Ponctuellement, elle a pu proposer également du soutien scolaire et de l'aide aux devoirs aux enfants accueillis avec leur mère.

Ces ateliers à fréquence hebdomadaire ont perduré jusqu'en juin 2025 et ont été interrompus suite à l'indisponibilité de l'intervenante bénévole.

- ✓ **Un atelier collectif de Yoga** animé par une bénévole se tient une fois par quinzaine. En plus de cet atelier collectif, elle peut également proposer des séances individuelles orientées sur un besoin spécifique.

Des membres de l'équipe socio-éducative ont également animé des ateliers ou activités.

- ✓ **L'atelier de Zumba et de gymnastique douce** est proposé deux fois par mois par un agent d'accueil.
- ✓ **L'atelier Jeux de société**, est animé chaque mercredi soir par un agent d'accueil.
- ✓ **L'atelier ciné**, une fois par mois, la projection d'un dessin animé est programmée le mercredi après-midi pour les enfants en présence de leur mère.
- ✓ **L'atelier vestiaire solidaire** qui a toujours un grand succès. En effet, une vingtaine de résidentes sont venues au vestiaire et toutes sont reparties avec au moins un vêtement.
- ✓ **Des ateliers culinaires** sont animés régulièrement tout au long de l'année car ils permettent un temps convivial qui réunisse de nombreuses participantes. Ils sont animés par différents professionnels agent d'accueil et travailleurs sociaux et ont permis de préparer différents mets, comme :
 - Atelier Chocolat : élaboré à partir de fèves de cacao ramenées directement de Côte d'Ivoire. (Novembre)
 - Atelier Thieb (Octobre)
 - Atelier pizzas (Aout)
 - Atelier grillade (Septembre)



3. Les évènements particuliers

✓ Les gouters d'anniversaire.

Avec l'accord de leurs mères, nous organisons un gouter pour fêter l'anniversaire des enfants. Petits et grands sont invités à la fête pour entourer celle ou celui qui aura à souffler ses bougies et recevoir un petit cadeau. Ces moments joyeux apportent des souvenirs dont les enfants nous reparlent longtemps après et les rendent impatients de pouvoir le refaire l'année d'après.

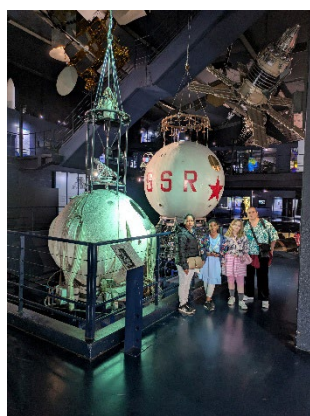


✓ La fête de fin d'année.

Elle a été un grand moment de joie et de bonne humeur. Les enfants du CHRS nous demandent toujours que des cadeaux soient disposés au pied du sapin pour que cela fasse véritablement Noël. Le soir venu, les enfants ont reçu des jeux de loisirs créatifs (blowpens, jeux style kapla ou atelier bougie).



✓ Les sorties collectives. Cette année deux sorties ont été organisées, l'une en mai au musée de l'Air et l'autre en juillet à la base de loisirs.



- ✓ **La journée de solidarité.** Dans le cadre de la journée de solidarité, le CHRS a accueilli en septembre 2025 des salariés de l'entreprise Gecina, mobilisés sur une action bénévole au bénéfice de l'établissement. Ils ont procédé au désherbage de la friche en vue de la création d'un nouveau potager et ont dégagé les chemins afin de faciliter la circulation dans les espaces extérieurs pour les résidentes et les équipes. Cette rencontre a également permis aux salariés de l'entreprise Gecina de mieux connaître les missions du CHRS, les publics accueillis et les actions menées au quotidien. Nous tenons une nouvelle fois à les remercier chaleureusement pour leur investissement et leur contribution à l'amélioration du cadre de vie des personnes hébergées.



4. L'évaluation externe de la HAS

Comme tous les établissements, notre Centre d'hébergement et de réinsertion sociale L'Îlot Val-de-Marne a été soumis à une évaluation externe par un cabinet qualifié en avril 2025. En amont à ces trois jours d'évaluation la direction de l'association a souhaité engager dès 2024, une démarche qualité avec l'ensemble de ses dispositifs d'hébergement. Aussi, sous la coordination de la Direction de pôle hébergement et l'appui du Responsable qualité et de la Directrice des ressources humaines, nous avons opté pour une méthode de groupe de travail transversal commune à l'ensemble des établissements d'Île-de-France et d'Amiens. À partir des objectifs du référentiel de la Haute autorité de santé (HAS), les responsables ou des directeurs ont été pilotes de thématiques, qu'ils ont menées avec un référent travailleur social ou agent d'accueil. Au terme de la réflexion, les outils et les procédures ont été présentés par le groupe, amendés et validés de façon collégiale par les responsables. A charge pour le responsable de le mettre en application dans son établissement, en s'appuyant sur le co-référent du groupe.

Ainsi, les groupes de travail inter-établissements ont été définis et ont été mis en place autour de plusieurs thématiques :

- ✓ instances représentatives des résidents ;

- ✓ questionnaire de satisfaction ;
- ✓ le dossier du résident ;
- ✓ le respect des droits fondamentaux ;
- ✓ plan de gestion de crises et continuité de l'activité ;
- ✓ bientraitance et prévention des risques de maltraitance et de violence.

Ces temps de travail et l'impulsion de la démarche d'amélioration continue ont porté leurs fruits puisque l'évaluation externe réalisée par l'organisme accrédité Parmentier Bleu Social conclut à un niveau global de qualité satisfaisant, avec une moyenne élevée sur le chapitre « La personne » (3,6) et des résultats globalement positifs sur l'accompagnement individualisé, la bientraitance et la démarche qualité. L'établissement est reconnu pour la qualité de la relation aux personnes accueillies, le respect de la bientraitance, la personnalisation des projets (diagnostic de situation et PPI), la mobilisation de partenaires du territoire et l'existence d'une démarche qualité structurée (plan d'amélioration, gestion des risques, projet d'établissement actualisé).

Les points positifs mis en avant portent notamment sur :

- ✓ une forte attention portée à la parole et au consentement des personnes, à la bientraitance et au respect de l'intimité et de la vie privée ;
- ✓ la co-construction des projets d'accompagnement, l'usage d'outils d'évaluation des besoins, et la mobilisation de nombreux partenaires pour favoriser l'insertion et la fluidité des parcours ;
- ✓ l'existence de groupes d'analyse de la pratique, d'une politique qualité structurée (plan d'amélioration, DUERP, plan de gestion des risques, travail sur le numérique et la protection des données) et d'une ouverture marquée sur le territoire (logement, justice, acteurs locaux).

L'évaluation identifie également plusieurs axes de progrès prioritaires :

- ✓ renforcer l'information des personnes sur leurs droits, la participation aux instances collectives et la vie sociale, et mieux structurer l'offre d'activités socio-culturelles et de pair-aidance ;
- ✓ consolider la politique de prévention de la maltraitance et de gestion des événements indésirables (clarification des procédures, formation et sensibilisation des équipes, analyse collective et retours d'expérience) ainsi que le traitement et la communication autour des plaintes et réclamations ;

- ✓ associer davantage les professionnels à l'élaboration et à la diffusion du plan de gestion de crise et de continuité d'activité, et développer la formation aux outils numériques et à la gestion des risques de rupture de parcours.

La mise en œuvre du Plan d'Amélioration Continue de la Qualité :

Ces constats alimentent directement le plan d'actions qualité 2025 de l'établissement, qui intègre les recommandations de l'évaluateur (bientraitance, gestion des risques, droits des personnes, participation, gestion de crise, traitement des plaintes, événements indésirables, outils numériques) et constitue un axe structurant du pilotage de l'activité pour les années à venir.

Le CHRS Val-de-Marne a été le premier établissement de L'Îlot à faire l'objet d'une évaluation externe en 2025. Trois autres CHRS de l'association ont également été évalués au cours de la même année et le retour d'expérience de la démarche conduite à Fontenay-sous-Bois a permis de mieux préparer les autres évaluations, tant sur le plan méthodologique que sur l'appropriation du référentiel HAS par les équipes.

5. Groupe d'expression des résidents

Tout au long de l'année, un Groupe d'Expression des Résidentes s'est tenu tous les deux mois. Cette instance, au fonctionnement plus souple qu'un CVS puisqu'elle ne nécessite pas l'élection de représentants, apparaît particulièrement adaptée au contexte d'un CHRS et s'inscrit dans les attentes de la HAS en matière de participation effective des personnes accompagnées. Elle permet d'impliquer un plus grand nombre de résidentes, la participation étant intégrée au cadre de la vie collective, et favorise l'expression régulière de leurs besoins, attentes et avis sur le fonctionnement de l'établissement.

Les résidentes ont été consultées à l'occasion de la réécriture du projet d'établissement et de la révision du règlement de fonctionnement. Concernant ce dernier, et pour donner suite aux demandes formulées, plusieurs points ont été revus : élargissement des jours et plages horaires autorisés pour les visiteurs extérieurs invités par les résidentes, ainsi que modification des modalités d'accès à la laverie, afin de mieux tenir compte de leurs contraintes et de leurs rythmes de vie.

Ces temps d'échange ont également contribué à la prise de décision de la direction, qui a choisi, en fin d'année 2025, de mettre à disposition, sous certaines conditions, des places de parking pour les résidentes propriétaires d'un véhicule assuré. Le Groupe d'Expression a également constitué un support de communication important, en offrant aux nouveaux managers l'occasion de se présenter collectivement aux résidentes présentes.

PERSPECTIVES 2026

La stabilisation de l'équipe socio-éducative

Fin d'année 2025, deux postes de l'équipe socio-éducative restaient à pourvoir. Le premier, à mi-temps, doit venir compléter le poste en mi-temps thérapeutique d'un agent d'accueil revenu en fin d'année après une longue période d'absence. Le second concerne le troisième poste de travailleur social, qui a connu de nombreux mouvements au cours de l'année.

Ce recrutement apparaît d'autant plus urgent que l'équipe a été fragilisée par l'absence prolongée d'une autre travailleuse sociale durant les deux derniers mois de 2025. La stabilisation de l'équipe socio-éducative constitue donc un enjeu majeur pour l'année à venir, afin de rompre cette dynamique et de sécuriser la continuité de l'accompagnement.

Le développement du Plan d'amélioration continue de la qualité

L'évaluation HAS a permis de mettre en lumière les points forts de l'établissement mais a aussi dégagé des points d'amélioration. Un plan d'action a été remis aux évaluateurs et transmis à la DRIHL 94. L'année 2026 nous amènera à déployer et à alimenter ce PACQ autour des axes d'amélioration suivants :

- ✓ **prévention maltraitance / plaintes / événements indésirables** : déployer concrètement les procédures existantes, améliorer la traçabilité, l'analyse collective et les actions correctives, ainsi que le retour aux usagers ;
- ✓ **vie sociale et activités** : développer et mieux organiser l'offre d'activités socio-culturelles et de pair-aidance, en s'appuyant sur de nouveaux partenariats et une meilleure communication auprès des résidents ;
- ✓ **participation et droits des résidents** : renforcer l'information sur les droits (personne de confiance, plaintes, accès au dossier) et structurer davantage la participation via le Groupe d'Expression ;
- ✓ **gestion de crise et démarche qualité** : approprier le plan de gestion de crise par les équipes (présentations, exercices) et suivre de manière plus visible le plan d'amélioration qualité avec des points réguliers en équipe.

Renforcer l'accueil du public justice

Les grandes orientations stratégiques de l'association vont en ce sens. En effet, il s'agit de développer des dispositifs de droit commun mais en réservant un contingent significatif de places pour les personnes sous main de justice.

Pour le CHRS Val-de-Marne, cela se formalisera déjà par l'atteinte des objectifs conventionnels avec la DISP, à savoir atteindre 714 jours de prise en charge de personnes dans le cadre d'aménagement de peine à savoir Détention à domicile sous surveillance électronique (DDSE) ou Placement extérieur (PE). Ensuite de développer également des orientations via le SIAO de personnes en suivi socio-judiciaire qui sont en situation d'errance.

Développer les temps collectifs

Le nombre de temps collectifs a diminué au cours de l'année. Cette baisse s'explique notamment par la moindre disponibilité de certains intervenants bénévoles, contraints d'interrompre leurs activités, mais aussi par l'instabilité de l'équipe de responsables, dont une mission essentielle est justement de développer et entretenir les partenariats, y compris sur le plan financier.

L'un des enjeux pour l'année à venir est de relancer et de développer ces temps collectifs, en s'appuyant à la fois sur l'expression des besoins lors des instances de participation des résidentes et sur les propositions formulées par l'équipe. Cet objectif est d'autant plus important que les ateliers collectifs permettent de « remettre du collectif » dans un centre où les repas sont pris de manière individuelle, au sein des studios, et où les occasions de partage sont limitées.

L'observation des résidentes dans un cadre collectif offre par ailleurs de précieuses indications sur le savoir-être, la capacité de socialisation, le respect des consignes et la dynamique de groupe : autant d'éléments pris en compte dans l'accompagnement global assuré par l'équipe pluridisciplinaire. À ce titre, l'animation de ces ateliers et temps collectifs relève autant de la responsabilité des intervenants extérieurs que de celle des professionnels de la structure, en particulier les agents d'accueil et les travailleurs sociaux.

MERCI À NOS PARTENAIRES

L'Îlot Val-de-Marne compte de nombreux partenaires institutionnels et associatifs dans plusieurs domaines d'intervention. Nous remercions notamment nos partenaires :

Santé :

- ✓ le Centre Hospitalier les Murets – Pôles 94G01 (unité d'hospitalisation Sarah Bernhardt) et 94G04 (Unité d'hospitalisation Héloïse) ;
- ✓ le Groupe hospitalier Paul Guiraud à Villejuif – Secteur 94G13 ;
- ✓ le Centre de soins d'accompagnement et de prévention des addictions (CSAPA) : Jet 94 au Plessis Trévisé ;
- ✓ le Centre d'accueil et d'accompagnement à la réduction de risques pour usagers de drogues (CAARUD) VISA 94 à Champigny sur Marne ;
- ✓ Équipe mobile psychiatrie précarité (EMPP) de l'Hôpital des Murets à La Queue-en-Brie ;
- ✓ les Centres médico-psychologiques (CMP) de Fontenay-sous-Bois, Vincennes et Villiers-sur-Marne ;
- ✓ la Maison de la prévention – Point écoute jeunes de Fontenay-sous-Bois.

Emploi :

- ✓ France Travail de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ la Mission locale des Villes du nord du bois (Vincennes-Fontenay-sous-Bois) ;
- ✓ les Ateliers chantiers d'insertion : approche et insertion service prestations, Rejoué.

Logement :

- ✓ le Service logement de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le Service intégré d'accueil et d'orientation (SIAO) du Val-de-Marne – AVDL ;
- ✓ la Direction régionale et interdépartementale de l'hébergement et du logement (DRIHL).

Justice :

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Val-de-Marne – Le SPIP milieu ouvert de Créteil et le SPIP de la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fresnes ;
- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Fleury-Mérogis ;

- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) du Centre pénitentiaire du Sud Francilien (Réau) ;
- ✓ le Service pénitentiaire d'insertion et de probation (SPIP) de la Maison d'arrêt des femmes (MAF) de Versailles.

Activités sociales, culturelles et sportives :

- ✓ la Compagnie des Marins ;
- ✓ Fontenay-sous-Bois en Scènes ;
- ✓ L'espace des Solidarités de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ le point d'accès aux droits de Fontenay-sous-Bois.

Elus :

- ✓ Monsieur le maire de Fontenay-sous-Bois ;
- ✓ Madame la 1^{ère} Adjointe au maire déléguée à l'action sociale ;
- ✓ Madame l'Adjointe au maire déléguée aux droits des femmes, à l'égalité et aux relations internationales ;
- ✓ Madame la Conseillère municipale déléguée à l'accueil et l'aide à l'intégration ;
- ✓ Madame la Conseillère municipale déléguée aux associations solidaires ;
- ✓ Madame la Conseillère municipale déléguée à la mission locale et à l'insertion.

**Centre d'hébergement
et de réinsertion sociale
L'Îlot Val-de-Marne**

7 Rue Louis Xavier de Ricard
94120 FONTENAY-SOUS-BOIS
01 43 28 03 98
ilot94@ilot.asso.fr

www.ilot.asso.fr



153, avenue Jean Lolive 93500 Pantin
01 43 14 31 00 maisons-accueil@ilot.asso.fr
Association reconnue d'utilité publique